

ON RÉPOND À VOS QUESTIONS SUR : L'ARTHRITE ENCÉPHALITE CAPRINE

Article rédigé par Annie Daignault, DMV

En collaboration avec Gaston Rioux, DMV, coordonnateur de la santé ovine



L'arthrite encéphalite caprine (AEC) est une maladie très répandue au Québec comme ailleurs dans le monde. Elle peut parfois passer presque inaperçue, mais elle peut entraîner des répercussions graves au niveau de la santé, du bien-être des chèvres, mais aussi de la rentabilité des élevages.

Voici quelques questions qui nous sont fréquemment posées à propos de l'arthrite encéphalite caprine et de son nouveau Programme d'assainissement. Nous tenterons d'y répondre dans cet article!

Q1 « Est-ce que l'arthrite encéphalite caprine peut causer des pertes dans mon élevage? » : Eh bien malheureusement oui, et elles peuvent avoir un impact financier important. Ces pertes se situent particulièrement au niveau de la production laitière : pis de bois, recours accru de l'allaitement artificiel, perte de croissance et de gain de poids chez le chevreau nourri à la mamelle et augmentation de la mortalité néonatale. D'autres pertes qui augmentent aussi le taux de réforme sont observées chez la chèvre : une diminution de la fertilité, de l'arthrite, de l'amaigrissement et des problèmes respiratoires chroniques et incurables. Ces pertes seront d'autant plus importantes lorsque la prévalence ou le pourcentage d'animaux positifs est élevé.

Q2 « Dois-je m'inscrire au Programme d'assainissement? » : L'inscription au Programme est une décision qui doit être bien réfléchie, puisqu'elle implique des investissements, autant financiers qu'en ressources humaines. Il s'agit d'un programme volontaire. Il faut se poser aussi une question fondamentale : est-ce que l'AEC est présent dans votre troupeau, et si oui, à quelle hauteur ? Pour les éleveurs pur-sang, un troupeau assaini peut être un argument de vente important.

Q3 « Est-ce que l'assainissement des troupeaux est similaire en élevage pur-sang et en élevage commercial? » : En effet, l'assainissement des troupeaux, pur-sang ou commercial, est similaire puisque la base demeure l'élimination des animaux positifs. Cependant, le seuil de tolérance peut différer selon le type d'élevage. On peut estimer que pour un élevage commercial, le seuil de 5 % de positifs fait en sorte que la maladie aurait très peu d'impacts sur la productivité de l'élevage. Cependant, pour un éleveur pur-sang, celui-ci pourrait viser un seuil qui se rapproche plus du 0 %.

Q4 « Puis-je tester quelques sujets dans mon troupeau afin d'en connaître la prévalence avant d'adhérer au Programme? » : Il est possible de tester quelques sujets avant d'adhérer au *Programme*, mais à certaines conditions. Le nombre d'animaux testés doit être soigneusement déterminé pour que le résultat représente bien la réalité de l'élevage. Il faut également que les animaux testés soient représentatifs du troupeau. Par exemple, il ne faut pas prélever que les plus jeunes ou les plus âgés. Il est important d'entrer en contact avec la coordonnatrice du *Programme* au CEPOQ, afin d'établir les choix et le nombre de chèvres à prélever. Il faut également remplir les formulaires requis. Une fois les résultats obtenus, l'éleveur peut décider, pour diverses raisons, d'adhérer ou non au *Programme*. S'il choisit d'y adhérer, il devra alors établir, avec son médecin vétérinaire et la coordonnatrice du *Programme*, une stratégie d'assainissement adaptée à la réalité de son élevage.

Pour consulter la liste à jour des adhérents, allez sur notre **site internet, www.cepoq.com, sous l'onglet services/programme AEC** : **<https://cepoq.com/programme-assainissement-arthrite-encephalite-caprine/>**.

Si vous souhaitez adhérer au *Programme* ou simplement obtenir davantage d'information, n'hésitez pas à nous contacter : **programmeaec@cepoq.com**.

